



SAS Alain Edouard BIDAL

de Pierre

Tailleur



2420 ROUTE DU THOR - RN 100 - 84800 ISLE SUR LA SORGUE - FRANCE

+33 (0)4 90 20 72 83 - infos@sculptures-bidal.com - www.sculptures-bidal.com



Maître Artisan d'Art

Entreprise du Patrimoine Vivant



SAS DOMAINE AF GROS

La Garelle

5 Grande Rue

21630 POMMARD

France

Devis N°

D2400087

Date

22/03/2024

Contact Client : Anne-Francoise PARENT-GROS
Téléphone Client : 03 80 22 61 85
Portable Client : 06 15 79 83 56
Email Client : afgros@me.com
N° TVA Client : FR 843 839 673 46
N° Siren Client : 383 967 346

Réf	Désignation	Unité	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
FO10	FONTAINE MURALE "CALICE" EN PIERRE D'AVY : VASQUE SUR PIED ET FRONTON AVEC TÊTE DE BACCHUS Hauteur 180 cm x Largeur 78 cm x Profondeur 55 cm Incluant une feuillure arrière de 5x5cm Finition & Patine : Brossée / Patinée en Ombre Naturelle	Unité	1,00	3 466,67	3 466,67	3
TPS	TRANSPORT en camion 19T avec hayon et petit trans-palette manuel (environ 12 mètres de long x 2,5 mètres de large = la taille d'un bus de voyage) du Lundi au Vendredi —> Merci de bien vous assurer qu'un tel véhicule accède à l'adresse de livraison, sans restrictions, ni encombres. Livraison de 1 à 2 palette(s) sanglée(s) et houscée(s) sur la commune de F-21630 Pommard TARIFS TTC LIVRES. POSE EXCLUE. Règlement : - 1 326 Euros (acompte) par virement bancaire le 22 Mars 2024 Virement émis par Mr François PARENT	Unité	1,00	312,50	312,50	3

Bon pour Accord
25/3/24

Affros

** POUR UNE MEILLEURE DURABILITÉ, VEUILLEZ TRAITER LES PIERRES AVEC UN HYDROFUGE MINÉRALISANT **

Domiciliation : **BANQUE POPULAIRE Méditerranée**
BPMED Sorgues Gambetta
21 Avenue des 4 Otages
84800 Isle sur la Sorgue
France

IBAN : FR76 14607 00033 70921440557 42
BIC : CCBPFRPPMAR
SAS ALAIN EDOUARD BIDAL

Document libellé en EUROS

Total Net HT 3 779,17 Euros
Total TVA à 20% 755,83 Euros
Total TTC 4 535,00 Euros
Acompte demandé 2 267,50 Euros
NET A PAYER 3 209,00 Euros

Frais de facturation et d'emballage inclus.
Palette consignée.

Pour valider la commande, merci de nous retourner ce devis avec la mention "Bon pour accord", daté et signé, ainsi qu'un acompte de 50% du montant du devis.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Aucun escompte pour paiement anticipé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE**APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente (C.G.V.) sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces C.G.V. à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les C.G.V. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes C.G.V. ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

PRIX

Nos prix sont donnés sans engagement de durée et nos ventes sont toujours faites au cours du jour de la commande. Nos prix sont établis Hors Taxes et supportent les taxes fiscales ou redevances en vigueur. Toutes modifications, soit de taux, soit de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis par nous à nos clients, ainsi qu'à nos commandes en cours. Nos prix proposés franco s'entendent, sauf stipulation contraire, pour chargements complets. En cas de marché avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations résultant des coûts de main d'œuvre, de matières et de frais de transport.

COMMANDE

Les commandes ne sont définitives qu'après confirmation écrite et signée de personnes autorisées par l'acheteur d'une part, et de nous-mêmes d'autre part. Les commandes sont exécutées d'après les spécifications plans et dessins fournis sous la responsabilité de l'acheteur. Dans le cas où le fournisseur serait chargé de l'exécution des plans, ceux-ci doivent être acceptés par l'acheteur. Compte tenu des exigences de fabrication, les tolérances d'usage seront conformes à celles des normes françaises en vigueur, notamment en ce qui concerne les épaisseurs, longueurs et largeurs. Les pierres peuvent être mastiquées et agrafées selon les règles de l'art. Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la fabrication des produits. Si le vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur marchandise. En passant commande, vous reconnaissez avoir été informé de la nature du produit, de ses caractéristiques essentielles, des précautions d'emploi qui leur sont liées et avoir reçu toute information désirée sur la destination du produit. Par ailleurs, le vendeur devra vous remettre lors de toute commande une fiche technique rappelant la nature du produit, de ses caractéristiques essentielles, des précautions d'emploi du produit.

ECHANTILLON

La pierre de taille étant un matériau naturel, certaines particularités telles que trous de vers, veines cristallines, flammes, verriers, géodes, coquilles, nœuds, les tâches appelées couramment crapauds, strates, points de rouille, différence de nuance, etc. ne peuvent être considérées comme défaut et faire l'objet de refus ou donner lieu à une réduction de prix. L'échantillon définit la pierre quant à la provenance au type et à la tonalité générale : il n'implique aucune identité de couleur, dessin et veinage entre l'échantillon et la fourniture. Toute pierre est travaillée et consolidée selon les règles de l'art avec les mastiquages, doublures, agrafes, que sa nature et conformation exigent. Les ventes effectuées par l'EURL ALAIN EDOUARD BIDAL ne peuvent d'aucune manière être assimilées à des ventes sur échantillons.

DELAI

Si aucun délai n'est fixé à la commande, la mise à disposition, départ Atelier, aura lieu suivant les possibilités de fabrication. Les délais de mise à disposition ou de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Lorsque les commandes exécutées sur spécification, plans, dessins de l'acheteur, les délais ne courent qu'à dater du jour de réception de la totalité des documents. Tout retard apporté dans l'envoi de ces documents justifiera un retard égal pour les livraisons. Des pénalités pour retard de livraison ne peuvent être exigées que si un délai de livraison a été convenu entre les parties. Elles ne pourront être appliquées que si le retard provient du fait du vendeur et s'il a causé un préjudice réel et constaté contradictoirement. Même dans ce cas spécial, le vendeur est dégagé de plein droit de toute sanction ou pénalité de retard :
- dans le cas où les conditions de paiement prévues à la commande n'auraient pas été observées par l'acheteur,
- dans le cas de force majeure ou événements tels que : lock-out, grèves, épidémies, guerre, réquisition, incendie, intempéries, inondations, interdiction ou retard de transport, ou toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour le vendeur ou ses fournisseurs, modifications légales de l'horaire de travail ou enfin, tous autres faits indépendants de notre volonté et qui auront été effectivement portés à la connaissance de l'acheteur dès survenance.
En cas de délai de stockage supérieur à trois semaines par rapport à la date d'enlèvement convenue entre les parties, le coût sera de 30 Euros Hors Taxes par palette et par mois de stockage, à compter de la date de mise à disposition des commandes concernées.

EXPEDITION

Les expéditions sont toujours faites aux frais, risques et périls du destinataire alors même que par exception, les prix auraient été établis rendus. Nous demandons toujours l'application des tarifs les plus réduits sans aucune responsabilité de notre part. Si, pour être agréable à l'acheteur, nous faisons l'avance des frais de transport ou autres, ces débours sont faits d'ordre et pour compte de celui-ci. Ils sont remboursables au moment du paiement de la marchandise. Il appartient au destinataire, en cas de retard dans les transports, avaries, manquants, d'exercer tout recours contre les transporteurs dans les conditions prévues par les articles L133-1 et suivants du Code de Commerce. Le destinataire fait également son affaire des erreurs de taxation commises par le transporteur.

GARANTIE

Toute réclamation de quelque nature que ce soit, n'est admise que si elle est faite lors de la réception de la marchandise et confirmée par écrit dans les huit jours qui suivent. Nos matériaux sont garantis dans les conditions de droit commun. Pour le cas où, compte tenu de la nature de nos matériaux et de leur destination notre responsabilité pourrait être engagée sur la base de l'article 1641 du Code Civil, nous assurons la garantie du vice caché et reconnu comme tel dans les conditions de droit commun. Notre garantie est limitée au remplacement des matériaux défectueux, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, frais de manutention et de mise en œuvre, il sera tenu compte, en tout état de cause, de la durée d'usage du matériau. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où les matériaux n'auraient pas été convenablement choisis en fonction de leur destination, utilisés ou entretenus conformément aux règles de l'art et au D.T.U. en vigueur. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale, ...) ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par nos soins, sont exclus de toute garantie. Nous ne sommes pas responsables des dégâts occasionnés par le gel, le salpêtre ou toute autre cause.

Nous rappelons que l'utilisation des pierres de taille en intérieur ou extérieur implique l'entretien de celle-ci par tout produit hydrofuge ou minéralisant en prévention au gel, aux tâches etc... Les Pierres, étant des éléments naturels, peuvent être détériorées par le gel, il est donc indispensable de traiter celles-ci afin de prévenir de tels risques par les moyens cités précédemment.

Par ailleurs, le client reconnaît avoir été informé que toutes les matières corrosives de type acide peuvent altérer les éléments en pierre et sont totalement déconseillés par le vendeur. En signant nos conditions générales de vente, le client reconnaît en avoir été averti et mettre tout les moyens en œuvre afin de prévenir ces éventuels problèmes. Le client engage sa pleine responsabilité dans l'utilisation, la pose et l'entretien des éléments délivrés par le vendeur et renie à toute action contre le vendeur pour une prise de garantie liée à une mauvaise installation, pose et entretien des éléments délivrés par le vendeur à l'acheteur.

RETOURS DE MARCHANDISES

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord express entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le fournisseur les a livrées. Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés, les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés.

RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse et nonobstant toute clause contraires, nous nous réservons expressément la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts, étant précisé que seul l'encaissement effectif du prix facturé vaudra paiement. La remise d'un titre créant une obligation de payer notamment une traite, un billet à ordre ou un chèque ne constitue pas un paiement effectif aux termes des présentes. L'acheteur est autorisé à revendre nos marchandises : la réserve de propriété se reportera alors sur la créance de l'acheteur à l'égard du sous-acquéreur, si le montant du prix dû par l'acheteur ne nous était pas payé à l'échéance, nous pouvons lui en réclamer le paiement. La reprise par le vendeur des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et, en tout état de cause, de l'indisponibilité et de la réexpédition des marchandises concernées. A tout moment et sur simple demande de notre part, l'acheteur s'engage à établir en notre présence un inventaire des marchandises sous réserve de propriété et à nous communiquer à cette occasion la liste des sous-acquéreurs des marchandises sous réserve de propriété. Tout report d'échéance ne fait pas obstacle à l'application de cette clause. L'acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à transformer ou incorporer dans un autre bien les marchandises livrées. Cette autorisation est retirée en cas de cessation de paiement ou dès l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou en cas de non paiement du prix à l'échéance. Les dispositions ci-dessus ne font pas l'obstacle dès la livraison des marchandises au transfert à l'acheteur des risques de perte et de détérioration des biens soumis à réserve propriété ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.

REGLEMENTS

Sauf stipulations particulières, les conditions de paiement s'entendent :

- Un acompte de 50 % à la commande,
- Le solde à l'enlèvement net et sans escompte.

Dans le cas où nous accepterions des paiements à terme, nous nous réservons le droit, en fonction du crédit de l'acheteur, de fixer un plafond à son découvert et de lui demander des garanties. Toute détérioration d'un crédit d'un acheteur pourra justifier l'exigence d'un paiement comptant avant l'exécution des commandes reçues. Le défaut de paiement à l'échéance peut entraîner à notre gré la suspension des livraisons ainsi que la réalisation des marchés et commandes en cours et nous libère de tous engagements. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à 1,5 le taux d'intérêt légal. A titre de clause pénale, il sera également perçu une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant hors taxes des sommes en cause augmentées des intérêts légaux. S'y ajouteront les frais judiciaires de poursuites et de prises de garanties. Tout règlement partiel de facture s'imputera, d'abord, de plein droit sur la partie non privilégiée de notre créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. La compensation légale ou conventionnelle pourra être opposée par nous, en état de cause et à tous tiers, entre les sommes que nous devrions à nos fournisseurs et clients et celle dont ils seraient eux-mêmes nos débiteurs. En cas de défaut de paiement dans le délai convenu, la vente sera réalisée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieure, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiements soient échus ou non.

CLAUSES ATTRIBUTIVES DE JURIDICTION

Tous nos contrats, de quelque nature qu'ils soient, sont considérés comme stipulés et exécutés à l'île sur la Sorgue. Toutes contestations (y compris les instances en référé) qui pourraient survenir à l'occasion de leur interprétation ou de leur exécution sont, nonobstant toutes clauses contraires de l'acheteur, de la compétence du tribunal de Commerce d'Avignon même en cas de demande incidente d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Toutefois, les deux parties peuvent d'un commun accord recourir préalablement à la procédure d'arbitrage.

MEDIATEUR DE JUSTICE

A compter du 1er Janvier 2016, et selon l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 Août 2015, JO du 21 et décret n° 2015-1382 du 30 Octobre 2015, JO du 31, un médiateur extérieur vous est proposé gratuitement pour résoudre à l'amiable tout éventuel litige.
Médiateur de Justice - Permanence - Hôtel de Ville, Rue Camot, 84800 Isle sur la Sorgue.

Je soussigné Mr/Ms/Mlle PARENT GROS avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente,

Le 25/03/2024

